**AR Prefecture**

047-214700049-20261006-2026_94-DE
Reçu le 16/10/2026

Département

Lot et Garonne

COMMUNE D'AIGUILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

Nombre de membres du conseil : 27
En exercice : 27
Qui ont pris part à la réunion : 23

L'an deux mille vingt-six, le 6 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'Aiguillon s'est réuni en séance, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de monsieur Christian GIRARDI, Maire.

Étaient présents : 23
MM Christian GIRARDI, Christophe MELÔN, Lise ROSSET, Henri NEBLE, Michèle BEUTON, Joël JACOB, Jeanne BOUCHERES, Daniel GRISEY, Jacques NADALUTTI, Bernadette CAPDEVILLE, Marie BAY, Joël BIN, Luz-Victoria MELÔN, Thierry BORDIN, Nicolas PIAZZON, Eric LE MOINE, Alain LAFON, Nicole MOSCHION, Catherine LARRIEU, Monique ZANUTTO, Michel PEDURAND, Martine TOULEMONDE, Frédéric SACRÉ

Date de convocation : 29 septembre 2026

Étaient absents : 4
Martine CHASSAGNE, Ahmed ABBASSI, Andreia FRANCO, Cidalia BARRADAS VALERIO

Pouvoirs de vote : 2
Martine CHASSAGNE à Henri NEBLE
Andreia FRANCO à Luz-Victoria MELÔN

Objet de la délibération

DOMAINE ET PATRIMOINE

-

Dénomination de voie

Secrétaire de séance : Jeanne BOUCHERES

Assistaient à la séance :
Madame Martine BEVILACQUA, Directrice Générale des Services
Madame Isabelle CALAFAT, Assistante de direction

Φ Φ Φ Φ Φ Φ Φ

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 3 avril 2018,

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'exposé suivant :

AR Prefecture
047-214700049-20261006-2026_94-DE
Reçu le 16/10/2026

Par délibération en date du mardi 3 avril 2018, le Conseil municipal a validé les choix effectués pour baptiser certaines voies existantes de la commune.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Dès lors, il convient de proposer les dénominations de voies suivantes :

| Lieu | Dénomination |
|---|---|
| De la rue Anatole France à la rue Claude Debussy, le long de la D813 | Rue la Gravisse |

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité

- APPROUVE le tableau de voie proposé

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Christian GIRARDI

MAIRIE D'AIGUILLON 47190

Le secrétaire de séance,
Jeanne BOUCHERES

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compte de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr